

Le Rappel Républicain

Deuxième Année, — N° 65

DE LYON

Samedi 5 Mars 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSCRITS NE SONT PAS RENDUS

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entrecroisement de la rue de la République).

5 cent le N°

ABONNEMENTS... Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr. 30 fr. 40 fr. 50 fr. 60 fr. 70 fr. 80 fr. 90 fr. 100 fr. 110 fr. 120 fr. 130 fr. 140 fr. 150 fr. 160 fr. 170 fr. 180 fr. 190 fr. 200 fr. 210 fr. 220 fr. 230 fr. 240 fr. 250 fr. 260 fr. 270 fr. 280 fr. 290 fr. 300 fr. 310 fr. 320 fr. 330 fr. 340 fr. 350 fr. 360 fr. 370 fr. 380 fr. 390 fr. 400 fr. 410 fr. 420 fr. 430 fr. 440 fr. 450 fr. 460 fr. 470 fr. 480 fr. 490 fr. 500 fr. 510 fr. 520 fr. 530 fr. 540 fr. 550 fr. 560 fr. 570 fr. 580 fr. 590 fr. 600 fr. 610 fr. 620 fr. 630 fr. 640 fr. 650 fr. 660 fr. 670 fr. 680 fr. 690 fr. 700 fr. 710 fr. 720 fr. 730 fr. 740 fr. 750 fr. 760 fr. 770 fr. 780 fr. 790 fr. 800 fr. 810 fr. 820 fr. 830 fr. 840 fr. 850 fr. 860 fr. 870 fr. 880 fr. 890 fr. 900 fr. 910 fr. 920 fr. 930 fr. 940 fr. 950 fr. 960 fr. 970 fr. 980 fr. 990 fr. 1000 fr.

L'AFFAIRE DREYFUS DEVANT LA COUR DE CASSATION

FAITS DU JOUR

Le procureur général Baudouin a terminé, devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, la lecture de son rapport sur l'affaire Dreyfus.

Les prétendus faits nouveaux relevés en faveur de Dreyfus ne prouvent pas du tout l'innocence du condamné de Rennes.

La Chambre a continué la discussion de la loi contre les congrégations enseignantes.

M. Rauline, doyen d'âge de la Chambre des Députés, vient de mourir.

M. Zévaès, socialiste, et M. Doré, nationaliste, restent seuls en présence pour l'élection législative de Grenoble.

Les Japonais vont tenter un grand effort contre Port-Arthur; ils ont, à cet effet, débarqué, dit-on, 60.000 hommes au nord de la Corée.

Aucune nouvelle précise de ce qui se passe en Corée. La Russie aurait rappelé son ministre à Séoul.

La Liberté d'Enseignement DEVANT LE PAYS

La Chambre s'est engagée dans la dernière étape pour la suppression de l'enseignement congréganiste. Lorsque la loi Combes aura été votée, la liberté d'enseignement aura vécu. Le monopole d'Etat n'écartera pas, légalement, les intelligences, mais il les écartera en fait, puisqu'à côté de lui il n'y aura plus que pour un enseignement libre laïque insignifiant, difficile à se recruter et à se maintenir.

L'Etat sera donc le grand éducateur de l'avenir; il distribuera tout, et sans autre contrôle que le sien propre, et la science et la morale. Il sera inflexible comme le Pape catholique et romain. Ce sera la Liberté selon MM. Combes, Brisson et Delpech; c'est-à-dire la plus odieuse et la plus infâme tyrannie puisqu'elle méconnaît les droits imprescriptibles du père de famille et s'élève contre les lois naturelles elles-mêmes.

En présence d'une discussion aussi grave, on est en droit de se demander quelle est l'opinion des électeurs, quel est le mandat qu'ils ont donné, sur ce point, à leurs élus. On sait avec quelle désinvolture les élus se moquent de leurs promesses; autant on enorgueille le vent. C'est sans doute pour rafraîchir la mémoire de nos honorables que la Chambre, dans sa séance du 3 juillet 1903, a ordonné la publication des programmes et engagements électoraux des députés « élus en 1902. Ils forment ce que l'on appelle le « Barodet. »

Or, en compulsant le « Barodet », à la suite de M. Camille Fouquet, chargé de faire un rapport sur son contenu, on s'aperçoit que « le principe de la liberté d'enseignement » a reçu la consécration du suffrage universel. Il est aisé de le démontrer, grâce à

une petite statistique qui rafraîchira certaines mémoires ingrates.

Le monopole de l'enseignement a été approuvé dans vingt-cinq circonscriptions sur cinq cent quatre-vingt-dix. Ce sont celles de MM. Poulain, Pajot, Devèze, Chavoix, Raymond Loygue, Bepmale, Basly, Krauss, Cardet, Bos, Moslier, Ferrero, Godot, Bienvenu Martin, Merlou, Loup, Viljojean, Régnier, Thivrier, Deville, Isoart, Jaurès, Morlot, Condorez.

Il est équitable d'ajouter, dit M. Fouquet dans son très intéressant rapport, que l'on pourrait à la rigueur compter comme partisans du monopole quelques-uns de nos collègues qui, sans affirmer catégoriquement leur intention de réserver à l'Etat le droit d'enseignement, ont employé, cependant, des formules qui s'en rapprochent assez sensiblement. La crainte de commettre, à leur détriment, une erreur d'interprétation nous a empêché de les cataloguer. Au surplus, cette observation ne porte que sur une dizaine de professions de foi.

Cela fraic trent-cinq. Il faut être bon prince. Admettons qu'il y en ait cinquante, la contaire si l'on veut. Quels sont les sentiments des autres deux cents députés qui font, eux aussi, partie de la majorité ministérielle ? Une exploration à travers les professions de foi nous prouvera, par des exemples typiques, qu'il y a, même dans le Bloc, des adversaires déterminés du monopole d'Etat et des partisans intangibles du principe de liberté, en matière d'enseignement. C'est ainsi que M. Mill, aujourd'hui bloqué déterminé et qui votera tout ce que l'on voudra les yeux fermés, faisait triompher aux dernières élections la formule suivante qui n'a quo de lointains rapports avec la loi de M. Combes :

Assurer la liberté d'enseignement, en affirmant la nécessité de supprimer les privilèges créés par la loi Falloux et la remplacer par l'égalité des diplômes qu'il faut exiger de tous les professeurs de l'Université, en donnant à l'Etat la protection du stage scolaire et la surveillance des inspecteurs de l'Université, sans porter atteinte à la liberté des citoyens et des familles.

C'était net et catégorique. Netto était également l'opinion de M. Léon Bourgeois, l'un des leaders du parti radical. M. Léon Bourgeois se défend, en ayant voté pour la suppression de la loi Falloux, d'avoir voté contre la liberté d'enseignement; il a seulement voulu « supprimer le privilège qui dispense des membres de l'enseignement congréganiste des conditions de capacité exigées dans l'enseignement public ». Delà à la suppression des congrégations autorisées, il y a loin, et si M. Bourgeois est logique avec lui-même, il votera contre le projet Combes. Vous verrez qu'il n'en fera rien.

Suivront également M. Combes, les députés ci-après qui parlèrent comme M. Léon Bourgeois :

MM. Couyba, Pétitjean, Lozé, Hugon, Caillaux, Lhopiteau, Justin Chabert, Morel, Devins, Chanaï, Lucien Hubert, Balltrand, Fernand Brun, Debaune, Cruppi, Dujardin-Beaume, Caze. Leurs déclarations seraient toutes à citer. Elles sont claires, précises, ne laissent aucun doute.

M. le comte de Lanessan lui-même,

le Tonkinois et le f. m. v. vent « maintenant, avec ses sanctions actuelles », la loi sur les associations et notamment l'article 14, suivant lequel : « Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement s'il n'appartient à une congrégation autorisée. » M. de Lanessan fera comme ses collègues; il se moquera des promesses électorales... et des électeurs; il emboîtera le pas derrière M. Combes, heureux de commettre une nouvelle canaillerie. Ça le connaît.

M. Siegfried, député du Havre, qui souhaite « une inspection sérieuse », reste « convaincu que la liberté qui crée l'émulation est la meilleure des solutions. »

Citer tous les députés du Bloc qui se sont déclarés pour la liberté d'enseignement serait long et fastidieux. Ils sont légion. Voici MM. Rigal, Roch, Duzon, Chautemps, d'Artri d'Etchepera, Saumande, Albin Rozet, Sireyjo, Catalogne, Tournier, Beharolle, Holtz, Deléris, Larquier, Torchet, Loque, Arago, Corderoy, Baudet, Germain Périer, Grossdidier, Galy-Gasparron, Morel, Noël, Armez, Charryer, Le Troadec, Janet, Clament, de La Batut, Noulens, Pierre Dupuy, Cazeau-Cazale, Dumaine, Astier, Deléglise, etc.

Tous ces députés se sont prononcés pour le principe de liberté contre le monopole; quelques-uns même ont reconnu les services rendus par les congrégations autorisées et se sont engagés à les défendre. Mais on sait qu'en période électorale on prend tous les engagements, afin d'être élu. Les électeurs ne sont-ils point faits pour être bernés, et les combinaisons de couloirs et les satisfactions ministérielles ne passent-elles pas avant l'intérêt du pays ?

Nous verrons donc les députés qui renieront leur signature, qui forgeront à l'honneur. Nous le leur rappellerons en temps et lieu.

Camille DIJOU.

Notes Politiques

L'OPTIQUE DU POUVOIR

M. Lasies a lu à la tribune de la Chambre un vieux article de M. Pelletan, dans lequel le ministre actuel de la marine prévoyait la guerre russo-japonaise et se plaignait de la faiblesse de nos forces navales en Extrême-Orient.

Arrivé au pouvoir, M. Pelletan n'a plus pensé aux articles qu'il écrivait jadis, et il s'est empressé de ne pas augmenter nos forces navales en Indo-Chine, préoccupé qu'il était par la confection de ses abstinettes quotidiennes et la désorganisation de nos forces navales en France.

Aujourd'hui les ministres de la marine d'hier, MM. Lockroy et de Lanessan, notamment, reprochent à M. Pelletan de ne pas faire ce qu'ils ont négligé eux-mêmes de faire quand ils étaient ministres. Que M. Pelletan soit remplacé demain par M. Lockroy, M. Lockroy n'enverra pas un bateau de plus dans le Pacifique et M. Pelletan l'accusera de trahir les intérêts de la Patrie et de désorganiser la flotte nationale.

La comédie peut se prolonger longtemps. Impuissants à la faire cesser, tirons-en la philosophie.

Cela prouve que les gens voient tout

autrement quand ils sont en pouvoir que quand ils sont dans l'opposition. Cette découverte n'a rien de sensationnel, elle a été faite il y a beau temps; mais la contradiction entre les actes du ministre et les idées de l'aspirant ministre n'est pas toujours aussi flagrante que dans le cas que je viens de citer; elle n'est pas moins d'une régularité désespérante pour les gens qui voudraient que la politique fut autre chose que l'unique préoccupation de l'assiette au beurre.

Parmi nos farouches anticléricaux d'aujourd'hui, il en est des quantités qui se plaignaient autrefois que l'on fut obligé de saluer les processions et qui nous obligent un jour à saluer leurs ventres ceints de tricolore.

Parmi ceux qui réclament aujourd'hui la liberté pour eux, il en est pas mal qui nous la refusaient quand ils étaient les maîtres.

Ceux qui se gaussent de l'infailibilité du Pape, veulent nous imposer le dogme de l'infailibilité de la science et de la raison oubliant que les savants, huit jours avant la catastrophe de la Martinique, affirmaient qu'il n'y avait rien à craindre et que la raison de M. Pelletan, ministre, ne tient aucun compte des raisonnements de M. Pelletan journaliste.

Quel est le Gallée qui inventera des lunettes pour rectifier cette singulière déformation visuelle qui frappe les gens dès qu'ils entrent en possession d'une autorité quelconque.

Il n'est pas né, sans doute, et longtemps encore ceux qui commandent nous feront payer leurs gaffes. Car tout se paie, même les ministres leur gaffes. — Henry JARZUEL.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. MM. Maréjols et Mougeot, souffrants, n'assistèrent pas à la délibération.

LE BUDGET DE 1905

M. Rouvier, ministre des finances, a entretenu le Conseil de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 1905, qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre avant la fin du mois de mars. M. Rouvier a prié ses collègues de soumettre leurs propositions définitives de dépenses dans le délai le plus rapproché. Il a en outre insisté auprès d'eux pour que les crédits à demander ne soient en aucun cas supérieurs à ceux votés pour l'exercice en cours.

M. Trouillot, ministre du commerce, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet ayant pour objet d'assurer la participation de la France à l'expédition de Liège en 1905.

Le Conseil a ensuite procédé à l'expédition des affaires courantes.

MORT DE M. RAULINE

Saint-Lô, 4 mars.

Le Journal de la Manche annonce la mort de M. Rauline, député de Saint-Lô, qui présidait depuis quelques années, en qualité de doyen d'âge, les séances de la Chambre des députés.

M. Gustave Paul Rauline était né à Feugères (Manche), le 1^{er} juin 1822. Préféré dans le département, il n'avait point de passé politique, lorsqu'il se présenta aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Saint-Lô, comme candidat bonapartiste. Élu par 9.332 voix contre 7.375 obtenues par M. Lenoël, candidat républicain et représentant sortant, il fit partie du groupe de l'Appel au peuple et, après l'acte du 16 mai 1877, soutint le ministère de Broglie. Il fut réélu par 13.728 voix au scrutin du 14 octobre suivant.

M. Rauline avait été maire de Saint-Lô, puis conseiller général de la Manche. Réélu en 1881, dans son arrondissement,

il arriva en tête de la liste monarchiste de son département, aux élections du 4 octobre 1885, faites au scrutin de liste. Aux élections du 22 septembre 1889, faites de nouveau au scrutin uninominal, il se représenta dans son arrondissement, où il constamment été réélu, en 1893, 1898 et 1902. Au scrutin du 27 avril 1902, il fut élu sans concurrent par 13.540 voix.

M. Rauline était très aimé et très estimé de ses collègues, pour sa grande sagesse politique, la sûreté de ses relations, et sa souriante bonhomie, toutes qualités qui lui permettaient de leur faire entendre, aux séances de rentrée, de grandes et utiles leçons de tolérance et de liberté.

L'ÉLECTION DE GRENOBLE

Grenoble, 4 mars.

Les candidats qui avaient posé leur candidature pour succéder à M. Rivet comme député de la 1^{re} circonscription de Grenoble viennent de faire savoir quelle sera leur attitude au ballottage.

MM. Blanchet, Arnaud, Bergès et Ravat, radicaux-socialistes; Rey, libéral; Mistral, socialiste-révolutionnaire, retiennent purement et simplement leurs candidatures.

MM. Doré, libéral, et Zévaès, socialiste ministériel, restent donc seuls en présence. On assure qu'au cas où M. Doré n'aurait pas continué la lutte au second tour, M. Arnaud aurait disputé le siège à M. Zévaès.

Les Élections Municipales Parisiennes

LE BLOC DE L'OPPOSITION

M. Henri Rochefort expose, dans l'Intransigeant, l'intéressant projet que voici :

Il est indispensable que le « bloc » nationaliste et antidreyfusard oppose au « bloc » de trahison des forces compactes et absolument disciplinées. Toutes les ligues qui se sont constituées en vue de combattre le ministère Dreyfus doivent se réunir en une sorte de Comité de Salut public qui, en présence des dangers que court la patrie, prendra la direction des élections du mois de mai et, après avoir examiné et discuté les candidatures électorales et désignera les candidats *in partibus*.

Comme, dans notre parti, nous ne travaillons ni par ambition ni par cupidité; comme ni Jules Lemaitre, ni moi, ni nos amis ne demandons aux électeurs aucune chose que d'empêcher la République de sombrer, nous avons bien le droit de solliciter du corps électoral pour les autres les voix que nous nous faisons pour nous.

Après entente préalable, nous établirons donc une espèce de scrutin de liste où les noms de nos candidats seront, à l'exclusion de tous autres, indiqués pour chaque circonscription de Paris. A ce prix, et si nos amis veulent observer le règlement, qui leur sera imposé et qui a si complètement réussi pour les 363 après le coup d'Etat du Seize-Mai, ce sera non pas seulement une majorité, mais une quasi-unanimité de candidats que nous ferons entrer à l'Assemblée.

En revanche, tous les concurrents de candidatures fautiveuses, tous les ratés du suffrage universel, tous les empêchés de triompher en rond qui, devant le péril commun, tenteront de se jeter en travers de notre liste, au risque de laisser passer entre eux et nous les protégés du gouvernement, ne pourront être considérés comme des traitres embauchés par les assés de la patrie, mais le jeu du ministère et consentivement de l'Allemagne.

Ceux-là nous les dénoncerons sans hésitation à la justice populaire. Nous savons que lorsque deux candidats de même nuance se portent dans un quartier, ils se promettent généralement, au début de la campagne, de se désister au second tour pour celui des deux qui aura dépassé son concurrent. Mais, pleins d'une bienveillante confiance au début, ils finissent presque toujours par saigner les uns contre les autres, au point que, lors du ballottage, les ballots ou leurs comités refusent soit de lâcher pied, soit même passent sournoisement à l'ennemi.

Une liste unique et ne comprenant qu'un nom par circonscription supprimerait ces complications et ces luttes. Nous avons, trop longtemps marché en ordre dispersé. Soyons, puisqu'il le faut, les forçats du devoir patriotique. Il n'y a que ce moyen de donner un magnifique démenti au présomptueux Combes et de lui faire rentrer ses impudences dans la gorge.

L'AFFAIRE DREYFUS devant la Cour de Cassation

FIN DU RÉQUISITOIRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

(Deuxième journée)

M. Baudouin continue la lecture de son rapport. — Un zèle ultra-dreyfusiste, l'innocité des prétendus faits nouveaux. — L'enquête.

Paris, 4 mars.

Le public est bien plus nombreux qu'hier, toute la famille Hadamard entoure Mme Dreyfus; on remarque aussi le colonel Picquart et le docteur Leclerc.

À midi précis le procureur général Baudouin reprend son réquisitoire interrompu hier, il fait l'historique de l'affaire et rappelle les intrigues auxquelles fut mêlé le colonel Picquart et les manœuvres dirigées par Henry contre lui.

Puis il examine les agissements de l'état-major; il parle de la lettre de menace adressée par Esterhazy au président de la République, lettre écrite sous la dictée d'un chef d'état-major de l'armée. Esterhazy, poursuivi par la plainte de M. Mathieu Dreyfus est acquitté par le conseil de guerre, puis bientôt mis en réforme; il s'en tire à bon compte, car le colonel Talbot, attaché à l'ambassade d'Angleterre disait : « Quand nous ne pouvons pas nous procurer un renseignement, il suffit de donner un billet de mille francs à Esterhazy pour l'obtenir. »

Le procureur général rappelle ensuite la lettre « j'accuse » et la défense d'Henry, puis sa mort.

Le procureur général s'élève avec véhémence contre tous les agissements commis soit dans pour sauver l'honneur de l'armée, comme si l'honneur de l'armée pouvait être atteint par l'indignité d'un de ses membres.

« Il dit que c'est cela qui a amené la condamnation de Dreyfus, s'écrie le procureur. Mais le temps a fait son œuvre; les passions sont apaisées, et c'est dans le calme que nous pouvons examiner les faits qui firent l'objet de l'inqualifiable accusation qui nous occupa hier. »

M. Baudouin examine ensuite les charges relevées contre Dreyfus à Rennes : 1^o Le bordereau; 2^o Dossier secret; 3^o Charges morales.

Tout d'abord, le bordereau a-t-il été un acte de trahison réel, ou bien a-t-il été un acte de trahison fictif ?

Esterhazy a dit et a écrit au Conseil de guerre de Rennes qu'il avait écrit le bordereau sur l'ordre du colonel Sandherr, pour servir de pièce de preuve de trahison. Mais s'il en est ainsi, le bordereau est donc une pièce fictive et, juridiquement, il ne peut faire la base d'une accusation. D'autre part, le bordereau n'est pas daté; on l'a placé successivement aux dates d'août et d'avril 1901; aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour la date d'août.

Esterhazy qui était au camp de Chalons en 1894 n'a pu parler dans le bordereau des formations d'artillerie qui y furent expérimentées cela d'ailleurs ne prouve rien d'absolu contre Esterhazy, mais cela prouve encore non moins contre Dreyfus.

Le procureur général constate, pour la première fois, que les recherches faites aux archives du ministère de la guerre révèlent l'existence d'un travail de Dreyfus sur l'artillerie allemande.

Or, aussi bien en 1894 qu'en 1899, Dreyfus affirmait que les Allemands n'avaient pas de tirant à la fin du bordereau, affirmant avoir seulement eu à sa disposition le manuel de l'artillerie allemande, parce qu'on l'avait chargé de faire un travail là-dessus. Son affirmation était donc exacte. Quant aux manœuvres, il ne fut jamais question de envoyer les stagiaires dont Dreyfus faisait partie.

Le procureur examine ensuite le bordereau au point de vue graphique; pour lui, le travail de M. Bertillon ne signifie rien.

M. Charavay a reconnu, à Rennes, que le bordereau était écrit par Esterhazy. Les multiples experts ont déclaré que le bordereau n'était pas de Dreyfus. Dans ces conditions, je n'admets pas que le général Mercier mette en doute l'authenticité des pièces saisies par M. Juge, agissant en vertu d'une commission rogatoire de M. Allain et s'entourant de toutes les garanties légales.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » 5 Mars 1904 (14)

LES BATAILLES DE LA VIE

LE MAÎTRE DE PORCELS

PAR Georges OCHNET

IV

Il était l'équerre époué, emporté au galop vertigineux d'un cheval qui ne cherchait pas à maîtriser, et qui à plus de chances de se rompre les os que d'atteindre le but. Il n'atteignait pas le but, en effet, et pour lui les retours de fortune étaient inutiles. Il ne savait plus en profiter. Il s'acharnait comme un fou et repartait tout ce qu'il avait gagné.

Son ambassadeur le sauva d'un décastre inévitable. Il le chargea d'une mission pour le gouvernement de Paris. Le duel avec le comte Woresoff avait fait très mauvais effet. Le diplomate trouva bon d'éloigner le jeune duc pour quelques mois. Et il lui donna un congé de trois mois. Cette mission qu'il n'avait pas sollicitée, par un amour-propre de combattant, qui ne veut pas avoir l'air de déserteur la lutte, Bligny l'accepta avec joie. Il se sentait usé à Saint-Pé-

tersbourg. Il avait hâte de disparaître, de se recueillir et d'arrêter un plan de conduite.

Il ne lui restait plus qu'une cinquantaine de mille francs d'argent liquide, fond épuisé de sa bourse de jeu, qui avait été pendant un temps un véritable trésor. Avec le dévouement, ses idées se modifièrent subitement. Dans le désordre de sa vie à outrance, le souvenir de Claire s'était perdu. Il se remit à penser à sa fiancée. Il revit, dans un mirage délicieux, le salon reposé et calme de l'hôtel de Beaulieu. A la clarté douce des lampes, Claire travaillait, penchée sur sa broderie, et ses beaux cheveux blonds étincelaient, dorés par la lumière. Elle l'attendait patiemment, en soupirant peut-être. Il se reprit à l'aimer et fit le serment de renoncer à la fiévreuse existence à laquelle il avait dû tant d'après joies et tant de cruels soucis.

Il pensa que si les débris de fortune que l'Etat avait laissés son père étaient dissipés, mademoiselle de Beaulieu était riche, et qu'avec les cent mille livres de rente de sa dot un jeune ménage pourrait faire honnêtement sa vie à Paris. L'état était loin de coûter aussi cher qu'à Pétersbourg, et puis le temps des folles était passé. On resterait six mois dans ses terres pour faire des économies, et on consacrerait la plus grande partie du revenu à mener un train suffisant pendant l'hiver.

Le duc se retrempa dans ces idées, et se sentit redevenir tendre et bon. Il se trouva un autre homme. Et il jouit déli-

cieusement de ce retour à ses premiers rêves de jeunesse. Tout le long de la route, il caressa de charmanes projets d'avenir. Et quand le train s'arrêta sous les hangars vitrés de la gare du Nord, il sauta lestement sur le quai de débarquement, reprenant avec joie possession de ce Paris, loin duquel son esprit et son cœur s'étaient si gravement égarés.

C'était le soir. Il prit un plaisir d'enfant à regarder, par la portière de sa voiture, l'enfilade immense de la rue Lafayette, semée de ses innombrables becs de gaz. Le mouvement de la grande ville le saisit. L'allure des passants lui parut avoir une vivacité, un entrain particuliers. La circulation dans les rues était bruyante. Au carrefour du faubourg Montmartre, il tomba dans un embarras de voitures; les cochers s'oustrouphaient vivement, et, jusque sous la tête des chevaux, les piétons se glissaient, pressés de passer. Son sacre reparti et longue le grand mur en moulière du jardin de l'hôtel Rothschild, puis il tourna par la rue de Helder, et, tout à coup, le duc se trouva en plein boulevard.

Il éprouva un saisissement. Des équipages se succédaient à la file, allant à l'Opéra. Au fond des vastes landaus apparaissaient, dans leurs élégantes sorties de bal, des femmes, la tête entourée de charmes de dentelles. Les clartés intermittentes du Jabloschhoff, qui jetait une lumière blafarde sur la façade du théâtre, percée de trous sombres, faisaient étinceler les casques des municipaux à cheval, enveloppés dans leurs manteaux

et qui restaient plantés immobiles au milieu de la place. C'était à ce croisement de rues et du boulevard un mouvement énorme. Les devantures des magasins flamboyaient dans l'obscurité, les trottoirs étaient noirs de monde. C'était le tableau magique de Paris la nuit, qui s'offrait là dans toute sa terribile et puissante splendeur.

Le sacre tourna dans la rue de la Paix, et, quelques instants après, Gaston était à la porte du cercle. Il descendit de sa voiture, un peu étourdi, les oreilles pleines encore du bruit éperonnant du chemin de fer, les yeux brouillés par les lumières. Fatigué, il monta dans la chambre qu'on lui avait préparée, et il dormit d'un trait jusqu'au lendemain matin.

Gaston n'était pas resté assez longtemps éloigné de Paris pour que ses habitudes de boulevardier eussent disparu. Il reprit donc pied tout de suite sur l'asphalte. Son mauvais vernis russe tomba en un instant. Il se retrouva Parisien des talons à la tête. Pendant deux jours cependant il eut l'ivresse de Paris. Il se promena aux Champs-Élysées, au Bois. Il alla flâner à l'Hôtel des Ventes, il fit les mille pas entre la Madeleine et le boulevard Montmartre, heureux de donner des poignées de mains et d'échanger des coups de chapeau. Il courut les petits théâtres et se renversa délicieusement dans son fauteuil d'orchestre trop étroit et imparfaitement rembourré. Il trouva exquises des pièces qui étaient idiotes. Il avait un contentement intérieur qui dépassait ses admirations

continues. Au fond il était comme défilé depuis qu'il avait quitté la Russie. Il avait l'air d'avoir rompu son ban, de s'être évadé du bagne. Il était libre maintenant; il respirait.

Ses affaires au ministère furent terminées en trois jours. Il décida qu'il partirait à la fin de la semaine. Il voulait surprendre Claire et la marquise, qu'il savait à Beaulieu. D'avance il jouissait de leur surprise, il entendait leurs cris de joie. Pour un empire il n'aurait pas renoncé à ce plaisir d'arriver à l'improvise.

Il était allé, en flânant, rue de la Paix, acheter chez Bassot, le joillier de la famille, une admirable bague de fiançailles, une énorme saphir entouré de brillants, monté avec une perfection rare. Il se voyait offrant à Claire l'écrin de valeurs blanc armorié. Celle-ci l'aurait et, grave, souriant doucement, elle lui tendait le cercle d'or pour qu'il le passât, lui-même, à son doigt fin terminé par un ongle rose. Et cette fois c'était bien fini, il était son époux, la bague était le premier anneau de la chaîne qui devait les unir.

La veille de son départ, le duc, en rentrant du théâtre, trouva sa chambre plus animée que les autres soirs. Il s'informa. On lui apprit que tout ce mouvement, cet éclat, ces lumières, étaient causés par une représentation extraordinaire, donnée dans la salle des fêtes. Un public d'élite était rassemblé pour entendre l'éducation de la Princesse, opérette en deux actes, due à la collaboration de deux hommes de talent, appartenant au

meilleur monde, le duc de Féras, pour les paroles, et M. Jules Trélan, pour la musique.

L'interprétation était remarquable. Baron, des Variétés, prêtait sa distinction native au rôle du grand chambellan, Naubay, du Palais-Royal, interprétait le personnage scabreux du chevalier Alphonse de Rouffignac. Saint-Germain, du Gymnase, avait consenti, pour une seule fois, à se révéler grand chanteur dans le rôle de Pépinstier. Le jeune baron Trésorier, membre du cercle, possesseur d'une charmante voix de ténor, avait été chargé du personnage de Triplet. Madame Judic faisait la princesse Hortensia et Suzanne Lagier la Reine-Mère.

On s'attendait à un succès formidable. Les valots de pied de service étaient débordés, tout le monde arrivait en même temps pour être bien placé. Et, du large vestibule orné de belles tapisseries Louis XIV, un murmure de voix, un froissement de robes rajustées par petits coups avec la main, venaient jusqu'au duc avec des bouffées d'air chaud, saturé d'une fine odeur de poudre à la maréchale.

Au lieu de monter se coucher, le duc jeta son pardessus à un valet de pied, et, aplissant son gilet, il entra.

Une circonstance bien futile souvent, décide ainsi de la destinée des hommes. Bligny, en allant écouter l'éducation de la Princesse, ne se doutait guère qu'il venait de modifier gravement son avenir.

(A suivre.)

Il serait à souhaiter que toutes les pièces produites par le général Mercier aient une origine aussi peu suspecte.

L'audience est suspendue à 2 h. 1/2.

A la reprise de l'audience le procureur examine les charges du dossier secret dont il ne reste rien sinon des faux, dit-il.

Le dossier secret fut constitué dès l'origine par l'ordre de Mercier avec les pièces du service des renseignements pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'affaire Dreyfus. C'est ce dossier qui fut communiqué au conseil de guerre de Paris, à l'insu de l'accusé et de son défenseur. Le dossier contenait 3 pièces :

- 1° Un télégramme du 27 décembre 1893, envoyé par un agent militaire étranger à son chef d'état-major.
- 2° Un mémorandum contenant les mots « doute », « preuve ».
- 3° La lettre d'Avignon.

La lettre d'Avignon. — Ce capitaine de D... a un rapport de l'agent Guédon. En outre M. Mercier déclara que ce dossier contenait une lettre de l'agent B... à l'agent A... concernant l'organisation du service de chemin de fer.

Cette dernière, affirme le procureur, fut détruite par M. Mercier qui disait qu'elle qu'elle était une sorte de commentaire.

En vérité, dit le procureur, quand on connaît ce dossier comme la Cour le connaît, on a à l'heure, on se demande pourquoi tout ce système dont on l'y entoure, si ce n'est pour égarer l'opinion publique.

Il examine ces pièces et dit que devant le conseil de guerre de Rennes elles ont été assorties de six autres pièces dont une dépêche adressée sur la traduction de laquelle le ministre de la guerre et celui des affaires étrangères se sont ainsi mis d'accord.

« Si le capitaine Dreyfus a eu des relations avec vous, il serait bon de charger l'ambassadeur de donner un démenti officiel afin d'éviter les commentaires de la presse. »

L'organe du ministère public s'attache à démontrer qu'aucune des pièces dont il s'agit ne peut être appliquée au capitaine Dreyfus, on dépit même de son nom écrit en toute lettre.

Le commandant Guignot n'en a pas moins déduire d'une lettre de l'agent A... que B... n'était nullement question de Dreyfus, que cette pièce constituait un aveu de culpabilité de Dreyfus par prétérition d'innocence. C'est tout son pesant dor et mérite d'être encadré.

Le procureur s'étonne que ces pièces soient été discutées à huis clos.

Pourquoi un tel mystère, si on avait voulu faire la lumière complète ?

Ces pièces ne sont pas applicables à Dreyfus.

Il constate que seul, à Rennes, le général Mercier s'est élevé contre la déclaration de M. De Munster, constatant que la pièce : « Ce canaille de D... », ne s'appliquait pas à Dreyfus. Il en tire cette conclusion que Mercier recense les témoignages des ambassadeurs étrangers, lorsqu'ils sont défavorables, et qu'au contraire il les atténue, voire même les efface lorsqu'ils flattent son opinion ou plutôt son parti-pris.

La lettre du colonel Schneider, attaché à l'ambassade d'Autriche, émettant l'avis que Dreyfus pouvait bien être le traître, M. Mercier invoque cette lettre. Mais Schneider protesta toujours, affirmant que cette lettre constituait un faux.

Voilà tout le dossier secret. Nous comprenons d'instinct la stupeur du colonel Picquart en présence de ce dossier qui n'était que la banquette des promesses, que le vide, que le néant. Il n'en reste rien, sinon deux pièces, et ce sont des faux ! (Mouvements.)

Le ministère public reconnaît qu'elle était applicable à une autre personne, l'enquête Pélabria sans conteste. Il en sera de même pour la deuxième pièce, sur laquelle on substitua par un grattage ou un dommage la lettre D à la lettre P.

Cette pièce est un faux dont il a été fait usage contre Dreyfus; elle constitue bien, elle aussi, le fait prévu par la loi sur la demande en révision; il en est de même de la pièce signée « Alexandre ». L'enquête du ministre de la guerre a montré que la véritable date est du 28 mars.

Le procureur termine en disant :

« J'estime que la révision est indispensable et que l'enquête s'impose; j'ai cru et je crois encore que, dès le début de ces nouveaux débats, je vous devais ma pensée tout entière. Je devais vous faire connaître pourquoi j'ai été amené à croire l'innocence de Dreyfus et la nécessité de la révision. J'ai rempli ma tâche sans passion et sans faiblesse; à vous de faire votre devoir, de rendre l'arrêt que vous dictera votre conscience. Votre suprême justice ne se laisse ni intimider ni corrompre, sans crainte comme sans colère et sans pitié, vous marchez droit au but sans vous soucier de difficultés éphémères.

Vous avez payé vous la satisfaction du devoir accompli; Dieu fera le reste. (Vifs mouvements.) »

L'audience est levée à 6 h. 50 sans incident et renvoyée à demain pour la plaidoirie.

confits qui s'élevaient entre commerçants et employés.

L'amiral de Cuverville développe un amendement par lequel les dispositions du précédent article (institution des conseils de prud'hommes) ne sont pas applicables aux accords et conventions passés pour les salaires et loyers d'équipage, ainsi qu'aux engagements dans la marine commerciale.

M. Savary, rapporteur, s'oppose à toute extension.

M. Savary combat longuement l'extension aux conflits intéressant les employés de commerce. Il s'appuie sur une communication, contestée ensuite par M. Leydet, des employés de commerce de Marseille qui demanderaient le *statu quo*.

M. Trouillot défend l'amendement Strauss. M. Trouillot fait observer que, de partout, les employés de commerce se prononcent pour l'extension; il y a même des syndicats patronaux qui sont partisans de cette extension, ce qui réduira le prix et hâtera les procès relatifs aux contrats de travail.

On renvoie à mardi, 3 heures, la suite de la discussion.

La séance est levée à 5 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 4 mars.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

LA MORT DE M. RAULINE

M. Brisson, qui préside, annonce la mort du doyen d'âge de la Chambre, de M. Rauline. C'est au milieu des applaudissements unanimes qu'il retrace la vie de M. Rauline et qu'il prononce son éloge funèbre. Il exprime les regrets de la Chambre. (Applaudissements prolongés.)

Il propose de lever la séance en signe de deuil. (Assentiments unanimes.)

On fixe à 3 heures la nouvelle séance.

La Suppression de l'Enseignement Congréganiste

On revient ensuite à la discussion du projet sur l'enseignement congréganiste.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN

M. Denys Cochin, répondant à M. Jaurès, dit que celui-ci a cherché vainement à concilier la liberté individuelle avec le monopole de l'Etat, car que devient avec ce monopole la liberté des individus appartenant à la minorité ? Il réfute divers arguments apportés hier par M. Jaurès et met les libéraux en garde contre le collectivisme. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Denys Cochin dit que les idées diffèrent suivant les temps et qu'on ne doit pas se reprocher les opinions de nos ancêtres. Il répond ensuite à M. Buisson sur la question du cléricisme et s'étonne que celui-ci s'élevât contre les obscurités de la religion catholique alors que, dit-il, il en existe dans la science même.

M. Denys Cochin. — Pourquoi poursuivre les congrégations à cause de trois voix qui les rendent, dit-on, incapables d'enseigner ? M. Buisson et moi-même n'a-t-il pas rendu hommage à la science de quelques frères ? Il voit-on pas que ces frères portent au loin l'honneur de la France et que si vous les chassez de France, vous exilerez les rois étrangers à les chasser aussi ?

M. Aynard. — Les frères de Madagascar ont vu leurs écoles fermées et leurs élèves recueillis par des missionnaires protestants.

M. Denys Cochin. — Nous nous défendrons contre votre loi qui ne pas les effets que vous en attendez, parce que vous ne trouverez ni l'argent, ni les instituteurs nécessaires pour l'appliquer.

Les catholiques défendent leur liberté jusqu'au bout et ils ont les effets que vous attendez, parce que vous ne trouverez ni l'argent, ni les instituteurs nécessaires pour l'appliquer.

DISCOURS DE M. LEVRAUT

M. Levraut vient parler sur le matérialisme et le spiritualisme; il critique l'enseignement congréganiste et cite un devoir d'un élève des frères faisant l'éloge de l'acquisition. (Rumeurs à gauche.)

M. Levraut dit que ce devoir est celui d'un élève des frères des écoles chrétiennes. M. Levraut cite encore le devoir d'un ancien élève des frères de la Doctrine chrétienne où il trouve l'apologie de la guerre civile.

M. Lasies conteste encore cette citation.

M. Levraut n'établit aucune différence entre les congréganistes et s'étonne que les frères soutiens ne soient pas exclus du droit d'enseigner. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Levraut demande à la Chambre de voter cette loi libératrice pour la conscience des enfants et libératrice pour un plus grand nombre de frères qu'on ne croit. (Vifs applaudissements à gauche, interruptions à droite.)

M. Levraut. — Les frères sortent du peuple et c'est souvent par suite de la vanité de la mère qu'ils sont devenus frères.

INCIDENT

M. de Baudry-d'Asson, interrompant. — N'avez pas après la soutane, je vous défends de parler ainsi devant moi ou je vous fais chasser par mes chiens. (Vifs applaudissements.)

C'est avec peine que l'on arrive à calmer M. de Baudry-d'Asson.

M. Levraut termine en espérant l'adoption du projet.

Comme M. Buisson monte à la tribune, M. de Baudry-d'Asson recommence ses interruptions. « Nous nous défendons, s'écrie-t-il, et nous vous chasserons d'ici, M. Combes, comme un misérable. »

M. Brisson. — Ne dépassez pas, M. de Baudry-d'Asson, la mesure que la Chambre vous accorde à vous tout seul. (Rires.)

DISCOURS DE M. BUISSON

M. Buisson défend que le projet de suppression de l'enseignement congréganiste soit une œuvre de persécution.

M. Buisson. — C'est une œuvre de principe, car cet enseignement ne répond plus aux besoins des idées modernes. Notre tâche est celle-ci : « La congrégation n'est pas une association comparable à toute honnête association. (Applaudissements à droite et au centre, violentes interruptions à gauche.) »

Le tumulte continue un moment.

M. Buisson. — Je ne dénie à personne le droit de se livrer à certaines pratiques, mais à aucun, cent autres personnes s'associent et réclament la personnalité civile, la situation n'est plus la même. (Bruit, applaudissements à gauche.)

M. Buisson maintient que c'est Rome qui gouverne.

M. Buisson. — Pour être élu supérieur général de certaines congrégations, il faut avoir fait des vœux perpétuels et, de plus, la congrégation à Rome a une procure générale.

M. Buisson dit que le président du Conseil et la commission ne veulent priver les anciens membres des congrégations ni du droit d'enseigner, ni d'aucun de leurs droits; il fait l'éloge de l'œuvre de J.-B. de Salles, que ni la monarchie ni l'Église n'ont aidé.

M. Buisson. — La majorité votera le projet parce que c'est une loi de liberté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 7 h. 5.

L'Enquête sur la Marine

Paris, 4 mars.

La commission du budget, sous la présidence de M. Baudin, a entendu, aujourd'hui, MM. Etienne, Chaumet et Lockroy. M. Chaumet a affirmé que des retards, dus à la négligence du ministre, ont été apportés dans la flotte en construction. M. Chaumet a cité des exemples de ces retards, notamment pour le croiseur *Ernest-Renan*, retard qui occasionna une dépense supplémentaire de trois millions.

M. Chaumet dit qu'il y eut encore des retards considérables à l'égard du *Kléber* et pour la mise en chantier de plusieurs contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins.

Parlant des points d'appui, M. Chaumet fit ressortir l'incurie régnant à Bizerte et à Diego-Suarez. Passant à la situation de notre escadre en Extrême-Orient, M. Chaumet a exposé un plan fort sage, conçu par M. de Lancesan, et a critiqué les mesures prises par M. Pelléan qui redoubla les forces.

M. Chaumet cite des exemples et estime qu'on a désorganisé nos forces en Extrême-Orient sans avoir consulté jamais le conseil supérieur de la marine. Il cite encore un certain nombre de faits d'ordre administratif concernant les équipages du *Suffren*, du *Sully*, du *d'Assas* qui furent faits de emprunts au service actif et modifier les circulaires pour compléter leurs effectifs.

M. ETIENNE CONTRE M. PELLETAN

M. Etienne, parlant des événements d'Extrême-Orient, espère que le conflit restera circonscrit entre la Russie et le Japon, mais rien ne prouve qu'il en sera toujours ainsi. M. Etienne envisage donc la question au point de vue colonial et dit qu'il ne faut pas oublier que le Japon se trouve dans une situation économique peu brillante et qu'il doit chercher, au dehors, l'aliment indispensable de son existence; le riz, Or, la Cochinchine constitue un grand foyer pour le riz de tout l'Extrême-Orient.

M. Etienne estime que si la guerre se généralise, l'Indo-Chine deviendra l'objet des convoitises du Japon. Or, il faudrait savoir si l'Indo-Chine et tout le domaine colonial de la France sont en état de répondre aux attaques dont ils pourraient être l'objet.

M. Etienne passe en revue ce qui a été fait pour la défense de nos colonies et il fait connaître, sans à Diego-Suarez notre situation est précaire, et cependant la défense de nos colonies ne réside pas seulement dans les défenses de fortifications établies à terre, il faut y ajouter les points d'appui qui doivent permettre à nos escadres de se ravitailler.

Qu'a-t-on fait depuis cette époque ? Rien. « En un mot, ajoute M. Etienne, d'une façon générale la défense de nos colonies, sauf pour Diego-Suarez, est insuffisante et lamentable. Il n'est que temps d'aviser et de regagner, s'il est possible, et si les événements le permettent, le temps perdu. Le parlement a eu le grand tort, à mon avis, de ne pas assez se préoccuper des questions extrinsèques, et de ne pas imiter le Parlement anglais qui donne tous ses soins et toute sa vigilance à la défense des intérêts anglais sur tous les points du globe. »

M. Etienne émet l'espérance qu'à l'avenir le gouvernement et le Parlement ne seront plus circonspects.

VIOLENT RÉQUISITOIRE DE M. LOCKROY

M. Lockroy revient sur les faits signalés par M. Etienne et Chaumet. Il ajoute que l'un des points les plus importants est celui qui touche à l'état moral de notre marine. M. Lockroy donne lecture de trois lettres provenant de républicains : un officier général, un général, un ingénieur, un lieutenant de vaisseau, ces lettres condamnent en termes violents l'incurie de l'administration actuelle de la marine et constatent formellement les renseignements fournis par le ministre à la commission de la marine.

La Guerre Russo-Japonaise

La situation autour de Port-Arthur. — Les Japonais veulent s'en emparer à tout prix. — L'accumulation des troupes. — La Russie rappelle son ministre de Séoul. — Dépêches diverses.

AUTOUR DE PORT-ARTHUR

L'ATTAQUE IMMINENTE DES JAPONAIS

Paris, 4 mars.

On télégraphie de Saint-Petersbourg à l'Éclair, 3 mars, 41 h. 55 soir :

« Jusqu'à dix heures du soir, l'état-major russe n'avait reçu aucune nouvelle d'un fait de guerre qui se serait passé dans la journée. La campagne en Corée se borna encore pendant plusieurs semaines à de simples escarmouches. L'armée russe en Extrême-Orient sera, au mois d'avril, forte de 325,000 hommes. »

Suivant une dépêche de Saint-Petersbourg au *Matin*, on annonce que l'amiral Makharoff est arrivé hier à Port-Arthur. Des nouvelles importantes sont attendues sous peu.

Le correspondant du *Matin* à Kharbine dit que le bruit court que le mikado, irrité de la résistance de Port-Arthur, aurait ordonné de prendre cette place à tout prix. Des bruits concordants indiquent un prochain effort. On prétend que 60,000 Japonais sont maintenant débarqués à Gensan et que leur objectif serait la Mandchourie.

Une dépêche de source anglaise, également datée de Kharbine, confirme ce dernier détail.

Une autre dépêche de source anglaise dit que, dès le début des hostilités, il y avait trente mille hommes de troupes russes à Port-Arthur.

On s'attend à l'occupation par les Japonais, d'un point près de Dainy. Il y a trois jours, le chemin de fer entre Port-Arthur et New-Tchwang était encore intact et les trains circulaient. En attendant, les Japonais paraissent décidés à s'avancer en forces de Séoul le long de la route de Pékin. La ligne télégraphique de Pékin-Irkoutsk-Moscou, fonctionne.

Les Russes construisent un certain nombre de forts sur les deux rives du Yalou. Les Japonais ont placé des torpilles sur plusieurs points du fleuve.

LES PERTES DE LA FLOTTE JAPONAISE

Londres, 4 mars.

Une dépêche de Tché-Fou au *Daily Telegraph* dit que le Japon a perdu un petit croiseur et qu'un cuirassé et un autre navire ont subi des avaries dans leur machinerie, mais il est probable que celles-ci sont complètement réparées à présent. Et la dépêche prétend que le Japon est

absolument maître de la mer, ce qui lui permettra de bloquer et d'isoler Port-Arthur.

Les passagers embarqués sur un navire allemand ont appris à Wei-hai-Wei qu'un croiseur japonais avait sombré, le 23 février, avec tout son équipage. En approchant de Tché-Fou, ils ont vu un contre-torpilleur japonais coulé dans le port.

Les passagers disent également qu'un navire russe a été capturé à la suite de la trahison des passagers anglais, qui ont fait des signaux à des navires japonais.

L'ATTITUDE DE LA CHINE

Londres, 4 mars.

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Pékin télégraphie que les gardes des légations ont été renforcées. La situation des étrangers en Chine devient dangereuse.

Une dépêche de Tokio aux journaux anglais dit que le gouvernement coréen a notifié au gouvernement japonais que le ministre de Russie à Pékin avait présenté une protestation formelle contre les mouvements des troupes chinoises vers la frontière au nord de Chan-Hai-Kouan.

D'autre part, d'après une dépêche de Shanghai, on prétend que la question du *Mandjou* est toujours au même point, mais une autre dépêche assure que le consul russe a informé le tao-lai qu'il était prêt à désarmer le *Mandjou*.

Une dépêche de Shanghai au *Daily Telegraph* dit que, selon des informations de Pékin, plusieurs centaines de mineurs chinois de Hou-Tchou (Mandchourie) se sont soulevés contre la Russie. Plusieurs milliers de mineurs et de bandits chinois se réunissent pour harceler les troupes russes et couper leurs communications.

LA SITUATION EN CORÉE

Londres, 4 mars.

Une dépêche de Séoul au *Times* dit que le ministre de Corée à Saint-Petersbourg a été rappelé.

D'après une dépêche de Tokio, de source anglaise, des bombes ont été lancées le 3 mars contre les habitations à Séoul du ministre des affaires étrangères coréen et de son secrétaire, lesquels n'ont pas été atteints. Les Japonais ont arrêté cinq individus qu'ils ont ensuite relâchés.

Cet attentat est l'œuvre du parti anti-japonais. On ne considère pas comme dangereuse l'opposition au traité. Le ministre du Japon à Séoul coopère au maintien de l'ordre.

D'après une dépêche de Port-Arthur, une personnalité au courant des choses de Corée, émet dans le *North-Krai* l'opinion que les Coréens qui, jusqu'ici, ont observé la même attitude à l'égard des Japonais et des Russes, s'empresseraient à la moindre défaite des japonais, de donner libre cours à leur vieille haine contre l'oppression, en attaquant les Japonais par derrière, et cela, non pas comme alliés des Russes, mais de leur propre chef.

Une dépêche de Tché-Fou au *Daily Mail* dit que les troupes japonaises en grand nombre sont convoquées à Chemulpo et sur un autre point du littoral à proximité de Ping-Yang. Un vapeur japonais à Tché-Fou annonce qu'un cuirassé japonais est à la tête près de Chemulpo.

La débacle commence sur le Yalou. On orait des désordres à New-Tchwang.

On annonce que 1,500 Russes ont traversé le fleuve Tumen, à Ho-Kiang.

Une dépêche de Port-Arthur dit que 10,000 hommes de troupes russes ont été expédiés en Corée au commencement de mars.

LA VIE LYONNAISE

Société Lyonnaise des Beaux-Arts

LE SALON DE 1904

La Sculpture

On a coutume de commencer un Salon par la peinture. Puisque c'est la sculpture que nous offre tout d'abord le Palais Municipal du quai de Bondy, pourquoi ne pas débiter ainsi dans notre programme ? D'autant mieux que la sculpture a, tous les jours, passé par la suprême expression de l'art; il est vrai que cet art se manifeste trop rarement à nous dans des conditions d'ordre supérieur.

Cette année, la Société Lyonnaise des Beaux-Arts nous donne un salon de sculpture assez bien garni et d'une bonne tenue générale, qui montre, chez nos artistes, surtout chez les femmes, un effort sincère; cinq ou six compositions originales et originales de MM. Choret, Métra, Gaval de Sérénin, de Mlle Mounier; autant de groupes, marbre ou bronze, de scènes champêtres ou d'animaux, de MM. Caldorini, Lafont, Deschamps, de Monard; deux fantaisies de Choret et de Perron; deux bas-reliefs de Perret et de Léopold Morice; deux médaillons de MM. Exbrayat et Bouvet; le reste consiste en bustes ou médaillons. Le genre le plus familier; et, parmi eux, le genre le plus intéressant (705) de Rodin, auquel on fait un joli et fiable chapelle, un cadre de verdure, au milieu de la salle. Donc, à tout seigneur tout honneur; commençons par Rodin!

On connaît la facture nerveuse, accentuée du maître; on sait combien son Balzac fut admiré et discuté à Paris. C'est ici, comme là-bas, une œuvre de grande maîtrise que l'artiste nous offre et qui gagne en effet par l'inachèvement voulu de la main. Le genre le plus intéressant, ce sont les jeunes feront bien de consulter, sans chercher à l'imiter; le ridicule voisine trop facilement avec le génie.

A droite et à gauche, sous la verdure, deux petits groupes, bronze, de M. de Monard, déjà médaillé à Lyon, *Taquinerie* (720) et *Camaraderie* (727), chevaux et roquets, en des poses familières bien étudiées et bien rendues.

Que dire maintenant de cette énorme masse que nous offre Jean Choret, élève de Barrias et qui sent son école, *L'Éternelle* (722); sa femme, enjouée, — on devrait écrire engoulez — s'écarter et séduction, veut retenir l'homme, la force, qui se débat désespéré dans son étreinte. Le sujet n'est pas nouveau; il nous semble avoir trouvé cette fois des dimensions trop grandes. Ces deux types, plus grands que nature, perdent ainsi de leur grâce. La femme est assurément bien traitée, dans un mouvement gracieux; les chairs sont bien en valeur; l'homme, est au contraire, hors de proportions avec ses muscles énormes et ses pieds démesurés. L'ensemble n'en est pas moins digne d'éloges. Et puisque j'en suis à Choret, je le n'arrêterai avec plaisir devant son *Petit groupe Olier* (725), cire peinte, en collaboration avec le docteur Destot, et qui nous montre le célèbre professeur consultant une mère qui lui présente son enfant malade. On sent dans cette composition la recherche de la ressemblance et de la disposition des personnages. Assez gracieuse la petite silhouette de Choret, *Portrait de Mme X...* (724) pastelline que nous offre, dans une pose coquette et le point banal, les traits d'une jeune et jolie dame lyonnaise bien connue; enfin le même artiste expose une *Buste marbre de Pivris de Chavannes*, (723), de quel que allure, d'une facture nerveuse qui manque un peu de souplesse.

Comme opposition, deux têtes bronze, bien traitées, mais peu intéressantes et destinées, sans doute, à un musée ethnologique, *Nègre* et *Nègresse* (770-771), de Ward, données plus gracieuses; ces deux médaillons de Girard de Sérénin, élève de Millefont; ce *Portrait* (736), charmant profil de jolie femme, mignard, délicat, et ce médaillon (737) d'enfant, d'une si fraîche expression, avec tant de souplesse dans la facture; cela comme contraste avec ce *Rhône* (735) du même jeune sculpteur, fleuve trapu, énergique, dont les mouettes viennent caresser la barbe, composition nerveuse, très originale, qui montre du tempérament et son la bonne école. Sans sortir du Palais Municipal, je citerai la *Sculptation* (753), de Mlle Mounier, élève aussi de Ploquin, académisme très gracieuse, d'un beau mouvement plein d'expression et d'un modèle très souple; puis c'est M. G. Poli, un jeune et non des moins intéressants, du mécatelier aussi, dont les envois méritent l'attention des connaisseurs parce qu'ils promettent beaucoup, *Portrait de grand-mère* (762), médaillon d'une curieuse patine, étude très sincère; *Épave*, petit buste de marbre blanc et dans les mains le plus affolant, semble se jouer dans les étoffes; enfin *Homme de Mer* (764) tête de vieux marin enroulé qu'on signeur un maître, tant elle est nerveuse et bien modelée.

Francdouaire.

AUTOUR DE L'AFFAIRE

LE PROCUREUR BAUDOIN

Paris, 4 mars.

Nul n'était mieux désigné que le procureur général Baudouin pour prononcer une plaidoirie en faveur de Dreyfus.

M. Baudouin, en effet, en tant que président du tribunal, avait eu naguère entre les mains la tutelle des intérêts concernant les premiers actionnaires du Panama; sous ses auspices, l'entreprise, que l'on avait longtemps essayé de garder pour la France, passa aux Américains et il y a là déjà, semble-t-il, un titre à la reconnaissance nationale qui faisait de M. Baudouin le magistrat le plus apte à intervenir dans une affaire qui a causé tant de maux à notre pays et qui peut lui en causer encore.

Et puis M. Baudouin ne se trouve pas seulement mêlé aux fameux souvenirs du Panama; familier des Humbert, on lui doit encore d'heureux succès, par un jugement désormais célèbre, au lieu de l'effacement inexistants des mythologiques Crawford, garanti la valeur financière des signatures de Maria Darniganc et fourni ainsi une forte base aux opérations d'escroquerie de la grande Thérèse. Il ne l'a pas fait exprès, nous nous plaignons à le croire. Mais enfin, ça n'en est pas moins un magistrat qui inspire la confiance, un magistrat de tout repos.

Et puis M. Baudouin est un personnage d'autant plus sympathique qu'il est volontiers, avec un zèle empressé sans bassesse et obséquieux sans platitude, les partis les plus divers. Tout dépend du gouvernement qui occupe le pouvoir. Sous le cabinet Méline, au moment où Zola publia son pamphlet *L'accusé*; M. Baudouin revendiqua l'honneur de rédiger l'acte d'accusation contre le père de Nana et de la Moutonette; sous le cabinet Combes, M. Baudouin reprit l'œuvre, au lieu de Zola à son compte et se constitue l'agent de la réhabilitation de Dreyfus. C'est ainsi que l'on arrive, dans le « bloc », aux plus hautes situations.

M. Gladstone affirmait que toute la science politique consiste à pousser « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut », *the right man in the right place*. Jamais à aucune époque et dans aucun pays, on n'eut mieux suivi ce principe que celui du grand homme d'état anglais qui confiait à M. Baudouin, revêtu de tout son prestige, le soin de remettre à neuf l'honneur de l'ex-capitaine.

Maurice Spronck.

LES PRÉTENDUS FAITS NOUVEAUX

Paris, 4 mars.

Les faits nouveaux (?) dévoilés par M. Boyer et par M. Baudouin n'apprennent rien de nouveau. Il y a longtemps que la presse indépendante les a discutés : Genouez et Val Carlos, pièce 371, page 26. C'est tout et ce n'est rien.

Il n'y a pas à s'arrêter au réquisitoire violent et passionné du procureur général Baudouin. C'est le rapport du conseiller Boyer qui mérite d'être lu définitivement. Malheureusement, on n'en possède point le texte imprimé; mais les analyses suffisent à bien établir l'essentiel, qui tient en trois articles :

1° La lettre du conseiller Boyer écarte complètement les faits nouveaux de l'affaire Dreyfus, toutes les histoires qui nous ont été racontées par M. Jaurès et M. Reinach entre avril 1903 et mars 1904. Point de Bordereau annulé par l'empereur d'Allemagne. Point de faux témoignage Czernuski. Point de rétractation du commandant Merle. Aucun compte à tenir des paroles d'honneur des attachés étrangers ou des visites faites à l'ambassade d'Allemagne par l'homme de quarante-cinq ans décoré de la Légion d'honneur. Tout cela est nul, ou a été connu et jugé par le conseil de guerre de Rennes.

En second lieu, le conseiller Boyer écarte de même l'histoire Val Carlos, qu'avait retenue le procureur général. Pour l'écartier, il s'est contenté de donner lecture du témoignage du général Goussé au conseil de guerre de Rennes, témoignage que nous avons été les premiers de la presse à invoquer et à publier. Il est bien certain, en effet, que le conseil de guerre contre cette affaire des mensurations. Il la connut, il la jugée. Aucun fait nouveau de ce chef.

En troisième lieu, M. le conseiller Boyer a cependant conclu « qu'il n'était pas téméraire de penser » que les pièces 371 et 26 fournissent deux faits nouveaux de nature à justifier une révision. Mais ces deux faits nouveaux « attestés » par des documents qui ont passé sous les yeux de la Cour, ne sont cependant pas « juridiquement établis ». Pourquoi ? Parce que la Cour n'a reçu « les originaux ni des pièces de l'enquête du ministère de la guerre », ni des lettres 26 et 371. C'est sur ces pièces « arguées », mais seulement « arguées de faux », que le rapporteur demande un supplément d'information, cette enquête pouvant s'étendre à d'autres faits si la Cour le trouve utile.

SENAT

Paris, 4 mars.

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Fallières.

Après l'adoption de projets locaux on reprend la deuxième délibération sur les conseils des prud'hommes.

M. Strauss reprend l'amendement déjà écarté par le Sénat en première délibération, tendant à l'extension de la juridiction des conseils de prud'hommes aux

LE PONT DE L'UNIVERSITÉ

Le président de la République à Lyon

On nous donne comme certain que l'inauguration du Pont de l'Université aura lieu dans un assez bref délai et que les ministres des travaux publics et de l'Instruction publique ont déjà été présents pour la présidence de cette fête. On disait même, mais nous ne pouvons reproduire ce bruit que sous les plus expresses réserves, que des démarches auraient été faites auprès du président de la République pour qu'il s'arrêtât à Lyon à son retour de son voyage en Italie. On aurait alors fait concorder l'inauguration du pont avec cette visite présidentielle.

On escomptait un peu dans le monde du Bloc radical-socialiste de Lyon, celle cérémonie pour faire une pression officielle, avec force promesses de décorations et de faveurs à la veille des élections municipales qui ne sont pas sans intérêt beaucoup de nos amis actuels de l'Hôtel de Ville et leurs grands électeurs.

Fr.

Echos et Nouvelles

POUR LES FEMMES

Il y a déjà pas mal de ligues contre le corset. La plus récente s'est fondée, l'autre jour, à Leeds, en Angleterre, et jointra ses efforts à toutes celles qui l'ont précédée, et peut-être sera-t-elle plus heureuse, car, pour la première fois, une ligue de cette sorte aura fait appel au concours actif du sexe fort.

Quoique formée il y a trois semaines à peine, l'*Anti-corset League* compte déjà quarante-six membres, dont près de quatre-vingt messieurs, la majorité... Ces derniers prennent l'engagement, s'ils sont célibataires ou veufs, de ne pas épouser une femme qui porterait un corset; s'ils sont mariés, ils s'engagent « moralement » à employer tous les moyens dont ils disposent, pour faire abandonner à leurs moitiés un aussi dangereux accessoire de toilette.

Au corset, la Ligue propose la substitution de bretelles spéciales, soutenant les diverses parties de la toilette, tout en laissant libres la poitrine et la taille. M. Paul Bourget avait trouvé une solution analogue, mais plus élégante, dans le temps qu'il se complaisait aux perversités de *Monsieur de...* Vous savez où cela l'a conduit.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 4 mars.

Hier temps beau et doux sur notre région; ciel un peu brumeux le matin, mais, dans la journée, beau soleil.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon.

Ce matin, sur nos régions, il y avait intervention de la température avec l'altitude, au moment du minimum il fait moins froid.

COURS DE LYON Du 4 Mars 1904. CLOTURE A TERME. Banque Ottomane... 517. Nord Espagne... 451. Rio-Tinto... 1077. Crédit Lyonnais... 1077. Métropolitain... 508.

COURS DE PARIS Du 4 Mars 1904. TERME. 3 1/2 français... 95.30. 3 1/2 étrangers... 95.22. 5 1/2 français... 95.15. 5 1/2 étrangers... 95.00.

NINES D'OR Paris, 4 mars. De Beers ordin... 469. French Rand... 430. Robinson Rand... 233. Chartered... 43.50. Langlaag Estat... 59.75. Simmer... 33.75.

BANQUE OTTOMANE. — 515,50 — 517 demandé. CRÉDIT LYONNAIS. — 1074 — 1077 — le ventre, nous parait le seul conseil à donner. MÉTROPOLITAIN. — 506. Nord Espagne. — 451 — 450,50 — 451. Saragosse. — 265 — 262,50 — 264,50 — 264.

artificielles sont cotées dans le tableau de la Bourse de Lyon. P. S. — Le chroniqueur Trebla répondra à toutes les demandes de renseignements. Joindre un timbre de 15 centimes. PARIS Paris 4 mars. Marché irrégulier, affaires généralement peu actives, début ferme au parquet, indécis aux Aurores; ensuite, la fermeté du parquet s'accroît, alors que les Mines d'or sont lourdes.

de cette Société pour 1902-1903 et 1903-1904. Exercices 1902-1903 1903-1904 Différences. Mars. 3.932.300 4.341.400 + 409.100. Avril. 4.023.218 4.823.270 + 800.050.

BITTER CAMPARI Spécialité de la Maison G. CAMPARI Fratelli CAMPARI, Successeurs Galleria Vitt. Em., N° 2-4-6. MILAN, Via Galileo, N. 28

Etudes de M. Georges Dalin, avoué à Lyon, place de la Miséricorde, 4, et de M. Boiron, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21. VENTE PAR LICITATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER. Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial que d'aujourd'hui.

Etude de M. Philippe Verzier, avoué à Lyon, place des Cordeliers, 1. VENTE aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

S^{te} DE PUBLICITE Artistique et Commerciale ANONYME AU CAPITAL DE 425.000 FRANCS. SIÈGE SOCIAL: LYON — 52, Rue de la République, 52 — LYON.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ à LYON 64^e Rue de Monplaisir, 133. MAISON D'HABITATION de construction récente Avec JARDIN de 300 mètres environ.

Mise à prix: 600.000 fr. Revenu brut environ: 35.604 francs 45. Revenu net environ: 34.192 fr. 40.

LOMBARDIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON à VALENCIENNES (Nord) DEUX GROS LOTS 150.000 et 10.000.

A VENDRE (pr. tr.) Superbe et d'hiver. Hab. 16 à 18 p. conf. mod. eau, gaz, boîtes dép. Sup. Parc 1 hect. 1/2. Bombes, serre, orangerie. Pavillon av. salle billard, sources. Belle vue. M. Ballay-Comte, 45, r. d'Algérie.

ANNONCES ET RÉCLAMES dans tous les journaux du monde. AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER. Distribution d'Imprimés. HOMMES-SANDWICHES. VOITURES-RÉCLAME. PRIX MODÉRÉS.

CHATEAU GRIMALDI Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^{rs} Corniglion, notaire à Menton, qui délivrera les permis de visiter.

ON DEMANDE A ACHETER de suite dans le Rhône et départements voisins, propriétés et immeubles, usines, fabriques, industries et fonds de commerce divers.

Vous ferez une ÉCONOMIE de 50 o/o en achetant vos MEUBLES, OBJETS D'ART, CURIOSITÉS, TAPIS, BRONZES, MARBRES, etc., etc. Chez A. HERZOG 41, rue de Châteaudun, Paris.

ON DEMANDE BONS VENDEURS Inutile de se présenter sans référence, sérieux. Maison de Bluze, 16, rue de la République, Lyon.

ALBERTIN & C^{ie} Pâtes Alimentaires EXTRA. Spécialité de la Maison G. CAMPARI.

MASSAGES Monsieur HALBERT, professeur de gymnastique médicale, Massour médical diplômé, de 9 h. m. à 5 h. s., 52, rue Centrale, au 2^e. On consulte à domicile.

POUR la PUBLICITE DU RAPPEL REPUBLICAIN S'adresser à la S.P.A. 52, r. République LYON

FEUILLETON DU RAPPEL REPUBLICAIN 5 Mars 1904 (81). LE SECRET DU BONHEUR PAR Pierre SALES DEUXIEME PARTIE III Odette — Les Mathieu ne se sont jamais doutés de rien, puisque ce n'était pas par les soins de ton père qu'on t'avait confiée à eux. Et quant à moi, je leur ai donné la comédie de maître pis de tendresse pour toi, par hasard, parce que ta frimousse me plaisait; il te fallait bien un parrain... Et tout cela s'est parfaitement arrangé, avec le notaire, avec le juge de paix, qui savaient, eux, les droits si doux que ton père m'avait laissés sur toi.

tour, moi qui ne quitte guère mon Quartier Latin ! et c'était la volonté de ton père que tu ne bouges pas d'ici ! Les Mathieu sont d'excellentes gens... — Ça, oui. — ... que tu as pris longtemps pour tes vrais parents... — Et, malgré son besoin de parler, elle ne completa pas sa pensée qui était : « oui... autrefois... »

Les oranges, ce serait pour les autres, qui avaient si égoïstement dirigé leur existence; mais ce jeune cœur avait droit à la paix absolue. Et pour ne plus mentir, il répondit seulement par un haussement d'épaules. Et alors, Odette, sentant bien que tout ne lui était pas dit, se renferma sur elle-même, avec cette impression grandissante : « On ne veut pas... on ne peut pas... mais, stirement, ma mère est vivante ! »

Est-on heureux, ici ! Quo de fois lui l'avait-il dit, depuis ce premier jour ! Et quand ils ne le disaient pas, comme leurs yeux, leurs sourires, l'exprimaient ! Et c'était toute leur histoire, d'une uniformité délicieuse, où leurs uniques inquiétudes avaient été les maladies des enfants. Car, pour la réussite, cela n'avait pas fait doute un instant. Tout Chevreuse avait promptement adopté « le bon docteur Jousselin », les petits d'abord, les paysans des alentours qui n'aimaient pas payer, ou très peu, puis la petite bourgeoisie, la grande, et toute la contrée enfin, où l'on disait couramment : — Avec un docteur comme le nôtre, on peut être tranquille. Et pas besoin de faire venir ceux de Paris.

Car elle avait pris l'habitude de travailler avec lui lorsqu'il était gamain; et ce sont des habitudes dont les mères se défient difficilement. Bernard aurait bien aimé, aussi, être de moitié dans les études de son garçon; mais la clientèle de campagne ne laisse pas beaucoup de minutes; et lorsque le bon docteur, sa tournée de Chevreuse faite, pouvait avoir un moment de répit auprès de son fils chéri, il était bien rare qu'on ne vint pas le chercher à l'un des châteaux environnants, ou simplement de quelque ferme, où il allait avec autant d'empressement que chez les millionnaires. On ne le payait très largement, ni chez les uns, ni chez les autres; mais la vie est si facile à Chevreuse ! Et, en dehors de leur maison et de l'éducation de leurs enfants, ils avaient si peu de besoins !

Et il avait fallu les questions incessantes de Robert sur les pays dont il était question dans ses études, pour qu'ils sentissent la nécessité d'un voyage annuel, qui fit voir à leur maisonnée d'autres coins de France. Donc, un petit voyage circulaire et une courte station sur quelque plage à bon marché était leur grosse dépense de l'année; et là se trouvaient presque riches, puisqu'ils avaient acheté, agrandi, embelli leur maison et qu'ils commençaient même à thésauriser pour leur vieillesse.